COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS DU 30 SEPTEMBRE 2015

*****

Séance du trente septembre de l'an deux mille quinze.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Benoît HAQUIN à 19 heures 30.
Date de la convocation : vingt-deux septembre deux mille quinze.

Délégués en exercice : 94
Délégués présents : 73
Pouvoirs : 6
Votants : 79
Absents : 15

Présents : Mme COLIN Nicole – MM. CORBEL Christian – FROMENT Michel – GRANDEMANGE Marc - COCHARD Philippe(s) - LAVEUR Gilles - Mmes VANIER Martine – SICARD Anne-Sophie - MM. LECOT Philippe – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul - FORTIER Bruno – CLAUX Ronald – FAYOLLE Pascal – Mme NIVESSE Françoise – MM. FURET Jerôme – FOUBERT Arnaud – Mme CARREL-TORLET Josy – MM. ETIENNE Michel – DUBOIS Sylvain – Mme WUDARSKI Nicoletta – MM. LECOMTE Cédric – LEGOUY Claude – Mmes CELESTIN Juliette – SIEGFRIED Elizabeth – MM. SPEMENT Michel – DALLE Claude – Mmes LEROY Ghislaine – HARMANT Florence – HAVARD Laura – MM. LEYRIS Yann – PETREMENT Alain(s) – Mmes HOFFMANN Delphine – CHAMPAULT Agnès – MM. BIZOUARD Alain - DOUCET Didier – Mmes BOUVRY Valérie – LEGEAY Nelly - MM. GERMAIN Christophe – PROFFIT Benoît – Mmes LEFORT Angélique – POTTIER Cécile – MM. BRIATTE Hubert – SELLIER Gilles – BUCKNER Frédéric - MEZOUAGHI Abdelhafid – DIETTE André – Mmes LEGRAND Karine SYRYLO Claudine- - MM. LOISEL Georges - GILBERT Ghislain – GAGE Daniel - KUBISZ Richard – SMAGUINE Dominique - DUVILLIER B. Dominique - MASSAU Hubert – Mmes WILLET Catherine - GIBERT Dominique – MM. BABIAUD Henri(s) – DUPONT Michel - HAUDRECHY Jean-Pierre – LEGRIS Jean-Luc – PHILIPPON François – Mme CLABAUT Thérèse - M. LEFRANC Daniel – Mmes LOBIN Martine – DENIS Catherine – MM. MORA Roger – MORVILLIER Patrick(s) - CHERON Yves – MICHALOWSKI Thierry – OURY Bertrand – COURTIER Benoît(s).

Absents : MM. CAUDRON Pierre - .VALLEE Franck – COLLARD Sylvain - FOSSE Ludwig – Mmes VIVIEN Tonia – VALUN Yvette – MM. BORNIGAL Christian – BOURGOIS Daniel - CASSA Michel – Mme HARDY Marie-Paule – MM. COLLARD Michel – DOUET Jean-Paul – COFFIN Philippe – DELACOUR Patrice – QUELVEN Pierre.

Pouvoirs : M. DALONGEVILLE Fabrice (Auger Saint Vincent) à M. HAQUIN Benoît (Brégy) – Mme DELBOUYS Rachel (Crépy en Valois) à M. FAYOLLE Pascal (Crépy en Valois) – Mme WOLSKI Murielle (Crépy en Valois) à M. FORTIER Bruno (Crépy en Valois) – Mme CAVALETTI Véronique (Feigneux) à M. PHILIPON François (Russy Bémont) – Mme PAULET Anne-Marie (Nanteuil le Haudouin) à M. SELLIER Gilles (Nanteuil le Haudouin) – M. de KERSAINT Guy-Pierre (Versigny) à Mme SICARD Anne-Sophie (Baron).

Secrétaire de séance : Alain PETREMENT

*****

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h35.

Monsieur Alain PETREMENT est désigné secrétaire de séance.

0 – Installation du Conseil Communautaire

Le Président rappelle l'évolution de la loi qui a imposé une nouvelle répartition des sièges de l'assemblée communautaire auprès des communes membres.

Il en découle une modification substantielle du Conseil Communautaire (Assemblée réduite à 94 sièges contre 107 auparavant, la ville centre gagnant 14 sièges (passant de 8 à 22), 17 communes perdant un siège, 6 communes perdant 2 sièges).

Il faut donc réinstaller le Conseil pour accueillir les nouveaux Conseillers Communautaires et saluer ceux qui le quittent.

Le Président remercie ainsi les élus qui perdent leur siège de titulaire pour leur implication dans le fonctionnement de la Communauté de Communes au cours des derniers mois, voire des dernières années pour plusieurs d'entre eux.

Il procède ensuite à la lecture des noms des Conseillers Communautaires titulaires, ainsi que des suppléants :

Commune	Civilité	Prénom	Nom	Titulaire(T) ou Suppléant(S)
ACY-EN-MULTIEN	Madame	Nicole	COLIN	T
ACY-EN-MULTIEN	Madame	Gwenaëlle	ARENSMA	S
ANTILLY	Monsieur	Christian	CORBEL	T
ANTILLY	Monsieur	Gérard	VAN DE WALLE	S
AUGER-SAINT-VINCENT	Monsieur	Fabrice	D'ALONGEVILLE	T
AUGER-SAINT-VINCENT	Monsieur	Francis	MEUNIER	S
AUTHEUIL-EN-VALOIS	Monsieur	Pierre	CAUDRON	T
AUTHEUIL-EN-VALOIS	Monsieur	Michel	DEWERDT	S
BARGNY	Madame	Martine	VANIER	T
BARGNY	Monsieur	Raymond	COHETTE	S
BARON	Madame	Anne-Sophie	SICARD	T
BARON	Monsieur	Brice	de la BEDOYERE	S
BÉTHANCOURT-EN-VALOIS	Monsieur	Michel	FROMENT	T
BÉTHANCOURT-EN-VALOIS	Madame	Nicole	LEGOIX	S
BETZ	Monsieur	Marc	GRANDEMANGE	T
BETZ	Madame	Marie-Pierre	LAGNEAU	S
BOISSY-FRESNOY	Monsieur	Alain	LEPINE	T
BOISSY-FRESNOY	Monsieur	Philippe	COCHARD	S
BONNEUIL-EN-VALOIS	Monsieur	Gilles	LAVEUR	T
BONNEUIL-EN-VALOIS	Madame	Sophie	PARISOT	S
BOUILLANCY	Monsieur	Franck	VALLEE	T
BOUILLANCY	Monsieur	Bernard	VAN HYFTE	S
BOULLARRE	Monsieur	Philippe	LECOT	T
BOULLARRE	Monsieur	Michel	LEMOINE	S
BOURSONNE	Monsieur	Sylvain	COLLARD	T
BOURSONNE	Monsieur	Franck	PARIZOT	S
BRÉGY	Monsieur	Benoît	HAQUIN	T
BRÉGY	Monsieur	Bruno	CHIARIGLIONE	S
CHÈVREVILLE	Monsieur	Jean Paul	RYCHTARIK	T
CHÈVREVILLE	Monsieur	Benoît	VERKINDEREN	S
CREPY-EN-VALOIS	Monsieur	Arnaud	FOUBERT	T
CREPY-EN-VALOIS	Madame	Josy	CARREL-TORLET	T
CREPY-EN-VALOIS	Monsieur	Michel	ETIENNE	T

CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Murielle	WOLSKI	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Rachel	DELBOUYS	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Ronald	CLAUX	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Pascal	FAYOLLE	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Françoise	NIVESSE	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Bruno	FORTIER	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Sylvain	DUBOIS	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Nicoletta	WUDARSKI	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Ludwig	FOSSE	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Tonia	VIVIEN	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Cédric	LECOMTE	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Juliette	CELESTIN	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Claude	LEGOUY	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Elizabeth	SIEGFRIED	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Michel	SPEMENT	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Jérôme	FURET	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Monsieur	Claude	DALLE	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Ghislaine	LEROY	T
CRÉPY-EN-VALOIS	Madame	Florence	HARMANT	T
CUVERGNON	Monsieur	Yann	LEYRIS	T
CUVERGNON	Monsieur	Nicolas	KORSAKOFF	S
DUVY	Madame	Laura	HAVARD	T
DUVY	Monsieur	André	DALLE	S
ÉMEVILLE	Madame	Yvette	VALUN	T
ÉMEVILLE	Monsieur	Fabrice	RATEAU	S
ERMENONVILLE	Madame	Anna	MORIN	T
ERMENONVILLE	Monsieur	Alain	PETREMENT	S
ÉTAVIGNY	Madame	Delphine	HOFFMANN	T
ÉTAVIGNY	Monsieur	Patrick	MONBOEUF	S
ÈVE	Madame	Agnès	CHAMPAULT	T
ÈVE	Monsieur	Patrick	CAZANAVE	S
FEIGNEUX	Madame	Véronique	CAVALETTI	T
FEIGNEUX	Monsieur	Patrice	HURAUX	S
FRESNOY-LA-RIVIÈRE	Monsieur	Christian	BORNIGAL	T
FRESNOY-LA-RIVIÈRE	Madame	Carole	FAY	S
FRESNOY-LE-LUAT	Monsieur	Daniel	BOURGOIS	T
FRESNOY-LE-LUAT	Monsieur	Stéphane	PETERS	S
GILOCOURT	Monsieur	Michel	CASSA	T
GILOCOURT	Madame	Yveline	REPETTI	S
GLAIGNES	Madame	Marie-Paule	HARDY	T
GLAIGNES	Monsieur	Denis	VIVANT	S
GONDREVILLE	Monsieur	Alain	BIZOUARD	T
GONDREVILLE	Monsieur	Bertrand	HANUS	S
IVORS	Monsieur	Michel	COLLARD	T
IVORS	Monsieur	Valentin	COLLARD	S

LA VILLENEUVE-SOUS-THURY	Monsieur	Bertrand	OURY	T
LA VILLENEUVE-SOUS-THURY	Monsieur	Daniel	DAUBRESSE	S
LAGNY-LE-SEC	Monsieur	Didier	DOUCET	T
LAGNY-LE-SEC	Madame	Valérie	BOUVRY	T
LAGNY-LE-SEC	Madame	Nelly	LEGEAY	T
LE PLESSIS-BELLEVILLE	Madame	Claudine	SYRYLO	T
LE PLESSIS-BELLEVILLE	Monsieur	Benoit Dominique	DUVILLIER	T
LE PLESSIS-BELLEVILLE	Monsieur	Dominique	SMAGUINE	T
LE PLESSIS-BELLEVILLE	Madame	Catherine	WILLIET	T
LE PLESSIS-BELLEVILLE	Monsieur	Hubert	MASSAU	T
LÉVIGNEN	Monsieur	Christophe	GERMAIN	T
LÉVIGNEN	Monsieur	Daniel	LEGER	S
MAREUIL-SUR-OURCQ	Monsieur	Benoit	PROFFIT	T
MAREUIL-SUR-OURCQ	Madame	Angélique	LEFORT	S
MAROLLES	Madame	Cécile	POITIER	T
MAROLLES	Monsieur	Guy	PROVOST	S
MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ	Monsieur	Jean-Paul	DOUET	T
MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ	Madame	Sylvie	GON	S
MORIENVAL	Monsieur	Hubert	BRIATTE	T
MORIENVAL	Monsieur	Michel	RIGOLET	S
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	Monsieur	Philippe	COFFIN	T
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	Monsieur	Gilles	SELLIER	T
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	Madame	Anne-Marie	PAULET	T
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	Monsieur	Frédéric	BUCKNER	T
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	Monsieur	Abdelhafid	MEZOUAGHI	T
NEUFCHELLES	Monsieur	André	DIETTE	T
NEUFCHELLES	Monsieur	Alain	SURVILLE	S
OGNES	Madame	Karine	LEGRAND	T
OGNES	Monsieur	Jean	LEFEVRE	S
ORMOY-LE-DAVIEN	Monsieur	Georges	LOISEL	T
ORMOY-LE-DAVIEN	Monsieur	Christian	HAAS	S
ORMOY-VILLERS	Monsieur	Ghislain	GILBERT	T
ORMOY-VILLERS	Madame	Corinne	SESANA	S
ORROUY	Monsieur	Daniel	GAGE	T
ORROUY	Monsieur	Philippe	MERAZGA	S
PÉROY-LES-GOMBRIES	Monsieur	Richard	KUBISZ	T
PÉROY-LES-GOMBRIES	Monsieur	Marc	MUNOZ	S
RÉEZ-FOSSE-MARTIN	Madame	Dominique	GIBERT	T
RÉEZ-FOSSE-MARTIN	Madame	Valérie	CHARTIER	S
ROCQUEMONT	Monsieur	Arnaud	PETERS	T
ROCQUEMONT	Monsieur	Henri	BABIAUD	S
ROSIÈRES	Monsieur	Patrice	DELACOUR	T
ROSIÈRES	Madame	Catherine	BUCAILLE	S
ROSOY-EN-MULTIEN	Monsieur	Michel	DUPONT	T
ROSOY-EN-MULTIEN	Madame	Anne-Marie	BRIEUDES	S

ROUVILLE	Monsieur	Jean-Pierre	HAUDRECHY	T
ROUVILLE	Madame	Valérie	MÉRON	S
ROUVRES-EN-MULTIEN	Monsieur	Jean-Luc	LEGRIS	T
ROUVRES-EN-MULTIEN	Monsieur	Jean-Luc	PEPINEAU	S
RUSSY-BÉMONT	Monsieur	François	PHILIPON	T
RUSSY-BÉMONT	Monsieur	Jean-François	VACQUET	S
SÉRY-MAGNEVAL	Madame	Thérèse	CLABAUT	T
SÉRY-MAGNEVAL	Monsieur	Bernard	LEVASSEUR	S
SILLY-LE-LONG	Monsieur	Daniel	LEFRANC	T
SILLY-LE-LONG	Monsieur	Nicolas	CORNIQUET	S
THURY-EN-VALOIS	Monsieur	Pierre	QUELVEN	T
THURY-EN-VALOIS	Madame	Helene	BRADU	S
TRUMILLY	Madame	Martine	LOBIN	T
TRUMILLY	Monsieur	Philippe	DESJARDINS	S
VARINFROY	Madame	Catherine	DENIS	T
VARINFROY	Monsieur	Philippe	CUNIN	S
VAUCIENNES	Monsieur	Roger	MORA	T
VAUCIENNES	Monsieur	Cédric	MAGNIEN	S
VAUMOISE	Monsieur	Gilles	PETITBON	T
VAUMOISE	Monsieur	Patrick	MORVILLIER	S
VER-SUR-LAUNETTE	Monsieur	Yves	CHERON	T
VER-SUR-LAUNETTE	Madame	Betty	COËLLE	S
VERSIGNY	Monsieur	Guy-Pierre	de KERSAINT	T
VERSIGNY	Madame	Martine	THIBAUT	S
VEZ	Monsieur	Thierry	MICHALOWSKI	T
VEZ	Madame	Sylvie	VERCLEYEN	S
VILLERS-SAINT-GENEST	Monsieur	Thierry	TAVERNIER	T
VILLERS-SAINT-GENEST	Monsieur	Benoît	COURTIER	S

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation des nouveaux Conseillers.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil du 18 juin 2015

Le Président indique que Madame VALUN l'a informé que les propos qui lui sont attribués en page 6 du compte-rendu n'émanaient pas d'elle.

Il ajoute qu'il est parfois difficile de mettre un nom sur les élus qui s'expriment à l'occasion des Conseils Communautaires, compte tenu du nombre important de Conseillers. Il remercie donc les élus de se nommer avant de faire une intervention.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – Evolution de la MIEF pour 2016 – Approbation de la convention 2015

Madame SICARD indique que Monsieur BONTE, ancien Sous-préfet de Senlis qui assure la Direction de la MIEF, devait intervenir ce soir pour expliquer l'évolution de la structure pour 2016, mais qu'il a eu un empêchement de dernière minute.

Elle se propose donc, en qualité de Présidente de la MIEF, d'expliquer l'évolution qui va être mise en œuvre.

Elle rappelle que la MIEF a été créée suite au regroupement de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation (MEEF).

Le gouvernement ayant fait part de son intention d'arrêter le subventionnement de la partie MEEF, les collectivités territoriales contributrices se sont concertées et ont décidé de ne pas compenser.

Le Conseil d'Administration de la MIEF a donc décidé de mettre un terme à la partie MEEF à compter de 2016.

Le Président rappelle ensuite qu'une subvention de 105 395 € a été votée avec le BP 2015 au profit de la MIEF (66 203 € pour la Mission Locale, et 39 192 € pour la MEEF). Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature de la convention pour permettre le versement de ces crédits.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention à l'unanimité
(Madame SICARD ne prend pas part au vote).

Le Président informe l'assemblée que Monsieur BOULLAND, ancien Président de la MIEF, a souhaité un droit de réponse concernant certains propos qui ont été tenus par le passé en Conseil sur la gestion de la structure.

Monsieur BOULLAND n'étant plus Conseiller Communautaire à compter de ce soir, le Président propose une interruption de séance pour lui permettre d'intervenir.

****

Monsieur BOULLAND indique qu'en qualité d'ancien Président de la MIEF, il a été choqué par des propos qu'aurait tenus l'actuelle Présidente. Il conteste qu'il puisse être dit de la structure qu'elle n'ait pas rempli les objectifs qui lui étaient assignés, et qu'elle ait été gérée de manière opaque.
Il soutient que le regroupement de la MEEF et de la Mission Locale au sein de la MIEF a permis de redresser la Mission Locale qui était proche selon lui du dépôt de bilan.
Par ailleurs, le fonctionnement de la MIEF était présenté régulièrement auprès des partenaires financiers à l'occasion de rencontres organisées pour cela, et des dialogues de gestion étaient instaurés à ces occasions.
S'agissant des objectifs assignés à la MIEF, Monsieur BOULLAND informe qu'il avait reçu du Préfet de Région un courrier constatant que la structure avait des résultats 4 fois supérieurs à ceux escomptés.

Enfin, Monsieur BOULLAND tient à remercier le Président pour son courrier adressé à tous les Conseillers Communautaires qui perdent leur siège suite à la réforme législative. Il indique avoir pris un grand plaisir à œuvrer au sein de la structure intercommunale, et il remercie l'ensemble de l'équipe du personnel de la CCPV.

****

Le Président reprend la séance.

Madame SICARD tient à préciser qu'en qualité de Présidente de la MIEF, elle a la responsabilité de faire évoluer la structure au regard d'un contexte particulier qui l'amène à devoir prendre des décisions difficiles. Elle regrette donc que les propos qui sont tenus sur cette affaire tournent selon elle au règlement de comptes.

3 – Election d'un membre du Bureau Communautaire

Le Président indique que Monsieur BOULLAND perd son siège de Conseiller Communautaire comme suite à la modification du Conseil. Etant membre du Bureau Communautaire, il faut donc organiser une élection pour le remplacer.

Candidats :

- Madame Nicole COLIN (Acy en Multien)
- Monsieur Philippe LECOT (Boullare)
- Monsieur Yann LEYRIS (Cuvergnon)

Le Président offre un temps de parole à chaque candidat pour pouvoir se présenter.

Résultats du scrutin :

Candidats		Suffrages Exprimés	77	Votants	78
	Voix			Blancs	1
Mme Nicole COLIN	40	51,9 %		Nuls	0
M Philippe LECOT	18	23,4 %			
M Yann LEYRIS	19	24,7 %			

Le Président déclare que Madame Nicole COLIN est élue membre du Bureau au 1er tour de scrutin.

Monsieur LAVEUR souhaite savoir s'il est prévu ou non de remplacer les membres des Commissions Thématiques qui ont perdu leur siège de Conseiller Communautaire titulaire.

Le Président répond qu'hormis pour certaines commissions qui ont un statut particulier (CAO, Commission DSP, Commission des Finances,...), les membres actuels, titulaires ou non, pourront continuer à siéger dans les Commissions Thématiques car elles n'ont qu'un rôle de proposition.
Il faudra cependant faire évoluer le règlement intérieur pour le prévoir.

4 – Election d'un membre de la Commission d'Ouverture des Plis DSP (dite « Loi Sapin »)

Le Président indique que Monsieur PETREMENT ayant démissionné de son siège de Conseiller Communautaire pour laisser son siège à Madame MORIN, il faut assurer son

remplacement au sein de la Commission d'Ouverture des Plis DSP en qualité de membre suppléant.

Monsieur Dominique SMAGUINE, seul candidat, est élu à l'unanimité pour siéger en qualité de suppléant au sein de la Commission DSP.

5 – Désignation d'un représentant de la CCPV au sein du Conseil du Collège Gérard de Nerval

Le Président indique que Monsieur MERAZGA perd son siège de Conseiller Communautaire. Etant représentant de la CCPV au sein du Conseil du Collège Gérard de Nerval en qualité de titulaire, il faut donc le remplacer.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Michel FROMENT (antérieurement suppléant de Monsieur MERAZGA) titulaire, et Monsieur DUVILLIER suppléant.

6 – Désignation de membres de la Commission des Finances

Le Président indique que Monsieur MERAZGA était également membre de la Commission des Finances. Là encore, il faut le remplacer.

Sont candidats :

- Monsieur Arnaud FOUBERT,
- Monsieur Gilles LAVEUR,
- Monsieur Claude LEGOUY,
- Monsieur Dominique SMAGUINE,

Le Président propose d'intégrer les 4 candidats au sein de la Commission Finances qui compte très peu de membres.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité ces 4 candidats supplémentaires pour siéger au sein de la Commission des Finances.

7 – Désignation d'un représentant au sein des instances du SMVO

Le Président indique que Monsieur Guy PROVOST ayant démissionné de son siège de Conseiller Communautaire pour laisser son siège à Madame POTTIER, il faut assurer son remplacement au sein des instances du SMVO.

Sont candidats :

- Madame Nicole COLIN (Acy en Multien),
- Monsieur Philippe LECOT (Boullare),
- Monsieur Pascal FAYOLLE (Crépy en Valois),

Résultats du 1er tour de scrutin :

Candidats		Suffrages Exprimés	79	Votants	79
	Voix			Blancs	0
Mme Nicole COLIN	28	35,4 %		Nuls	0
M Pascal FAYOLLE	28	35,4 %			
M Philippe LECOT	23	29,1 %			

Résultats du 2ème tour de scrutin :

Candidats		Suffrages Exprimés	79	Votants	79
	Voix			Blancs	0
Mme Nicole COLIN	28	35,4 %		Nuls	0
M Pascal FAYOLLE	32	40,5 %			
M Philippe LECOT	19	24,1 %			

A l'issue de ce scrutin, Madame Nicole COLIN retire sa candidature au profit de Monsieur Philippe LECOT.

Résultats du 3ème tour de scrutin :

Candidats		Suffrages Exprimés	78	Votants	78
	Voix			Blancs	0
M Pascal FAYOLE	34	43,6 %		Nuls	0
M Philippe LECOT	44	56,4 %			

Monsieur Philippe LECOT est élu représentant titulaire de la CCPV dans les instances du SMVO au 3ème tour de scrutin.

Madame CLABAUT propose d'intervertir son siège de titulaire au sein des instances du SMVO avec le siège de suppléant de Monsieur HAUDRECHY.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY en qualité de représentant titulaire, et Madame Thérèse CLABAUT en qualité de suppléante.

8 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein des instances du Centre Culturel de Rencontres Jean-Jacques Rousseau

Le Président indique que les instances du Centre Culturel sont renouvelées et qu'il convient de procéder à de nouvelles nominations de représentants.

Monsieur de KERSAINT (ancien représentant titulaire) et Monsieur HAQUIN (ancien suppléant) sont candidats pour être reconduits dans cette mission de représentation du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve ces désignations à l'unanimité.

9 – Décision Modificative n°1 / Budget Principal de la CCPV

Madame SICARD indique que cette DM1 présente un impact très limité sur l'excédent prévisionnel (11 678,29 € de dépenses supplémentaires).

En effet, la majeure partie des écritures sont des écritures d'ordre ou de changements d'imputations budgétaires liées à l'opération d'aménagement de l'Hôtel Communautaire, à l'opération d'aménagement de la voie verte, et à la renégociation d'emprunt (qui permet sur la durée d'économiser 50 000 €).

Les dépenses supplémentaires inscrites concernent pour l'essentiel le Gymnase Gérard de Nerval pour lequel des crédits sont nécessaires pour les expertises engagées suite à l'incendie, ainsi que pour prolonger la location d'une structure amovible permettant d'enseigner le sport aux élèves du collège le temps des travaux.

Madame SICARD précise que le Budget 2015 total, DM1 et restes à réaliser compris, s'élève ainsi à :

En section de fonctionnement :

- En dépenses : 14 685 481,72 €
- En recettes : 15 776 727,20 €

Soit, Dépenses totales : 22 240 881,56 €
Et Recettes totales : 23 332 127,04 €

En section d'investissement :

- En dépenses : 7 555 399,84 €
- En recettes : 7 555 399,84 €

Excédent théorique prévisionnel : + 1 091 245,48 €
(Pour information : + 1 102 923,77 € au moment du vote du BP 2015)

Le Conseil Communautaire approuve la DM 1 à l'unanimité.

10 – Evolution du tableau des effectifs

Le Président indique que l'évolution du tableau des effectifs présentée est de plusieurs ordres :

Avancements de grades

Le Président indique pouvoir proposer chaque année d'inscrire au tableau d'avancement, sur proposition du Directeur Général des Services au regard de la manière de servir, des agents qui répondent aux conditions autorisant cet avancement.

Il est ainsi proposé pour 2015 un avancement de grade pour 3 agents de la Communauté de Communes :

- Le Directeur des Moyens Généraux, attaché territorial principal depuis 2008, est proposé pour un grade de Directeur,
- La Responsable du Pôle Ressources Humaines, rédacteur territorial depuis 2011, est proposée pour un grade de Rédacteur principal de 2ème classe,
- Une enseignante du Service Culturel, assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe depuis 2012, est proposée pour un grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe

Un avis favorable a été rendu par les Commissions Administratives Paritaires de l'Oise de catégorie A et B en date du 25 juin 2015 sur ces propositions d'avancements.

Il est en parallèle proposé de supprimer les postes libérés par les avancements de grades.

Suppression de poste

La responsable du Pôle Eau et Assainissement, étant titularisée sur un grade de Technicien Territorial à compter du 09 octobre 2015, il est proposé de supprimer le poste antérieurement occupé d'Agent de Maîtrise à compter de la même date.

Transformation de poste

L'assistante du Pôle « Aménagement du Territoire » ayant fait part de son souhait de bénéficier de ses droits à la retraite, une procédure de recrutement a été impulsée pour assurer son remplacement.

La personne pressentie pour reprendre le poste ayant un grade inférieur à l'agent sur le départ, il est proposé de transformer un poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe en un poste d'Adjoint administratif de 2ème classe.

Spécificités du Service Culturel

Chaque année, l'organisation des plannings des interventions scolaires dans les écoles primaires nécessite pour la rentrée des modifications de temps d'emploi de certains agents.

Il est donc proposé des évolutions mineures de ces temps d'emploi qui ne changeront pas le total d'heures global, ni par conséquent les 6 postes en équivalent temps plein.

Le Conseil Communautaire approuve ces évolutions du tableau des effectifs à l'unanimité.

Monsieur RYCHTARIK indique avoir constaté sur le rôle d'imposition de taxe foncière de Chèvreville que seule la CCPV avait augmenté le taux d'imposition.
Il souhaiterait donc qu'à l'avenir, les évolutions du tableau des effectifs proposées fassent l'objet d'un chiffrage budgétaire pour que puissent être mesurés les impacts financiers générés.
Le Président retient cette proposition pour l'avenir.

11 - Evolution du règlement du SPANC

Monsieur PROFFIT indique que la Commission « Eau-Environnement » préconise de mettre en place un contrôle régulier des installations d'assainissement non collectif dont la fréquence variera en fonction du résultat obtenu lors des contrôles systématiques opérés les années passées.

Ainsi, les installations « non conformes – priorité 1 » ou « absence d'installation » seraient contrôlées tous les 3 ans,
Les installations « non conformes - priorité 2 » ou « présentant un danger pour les personnes ou de pollution, ou nécessitant des travaux non obligatoires » seraient contrôlées tous les 6 ans,
Les installations « acceptables » ou « présentant des défauts d'entretien ou une usure » seraient quant à elles contrôlées tous les 10 ans.

Madame DENIS demande ce qui se passe si un assainissement individuel déclaré non conforme lors d'une vente immobilière n'est pas réhabilité dans l'année qui suit l'acquisition.

Monsieur PROFFIT répond qu'il y a plusieurs problèmes soulevés dans un cas comme celui-ci :

- D'abord, il est fréquent que la CCPV ne soit pas informée de la réalisation de la vente, elle ne peut donc dans ce cas instaurer un suivi durant l'année qui suit.
- Lorsque la CCPV est informée, elle ne disposait jusqu'à présent d'aucun moyen coercitif. Dans le cadre de la nouvelle rédaction du règlement, si aucun dossier de réhabilitation n'est déposé dans les 12 mois, la CCPV enverra une mise en demeure qui si elle n'est pas suivie d'effet fera encourir une pénalité de 210 €, qui sera renouvelée ensuite si nécessaire.

Monsieur PETREMENT pense qu'une amende de 210 € aura un effet coercitif limité compte tenu du coût important d'une réhabilitation.

Monsieur LAVEUR pense que la CCPV n'aura toujours pas de moyens d'action tant qu'elle ne sera pas systématiquement avertie des ventes immobilières qui ont été opérées.
De la même manière, il indique ne pas disposer de moyens coercitifs à l'encontre d'habitants qui n'ont pas mis en place le raccordement à l'assainissement collectif alors qu'ils devaient le faire.

Monsieur PROFFIT répond que dans un cas comme celui-ci, la commune peut décider de doubler le montant de la redevance d'assainissement pour influer sur le comportement de l'habitant.

Monsieur LEYRIS pense que les conclusions des rapports de contrôle sont contestables car il n'est pas selon lui avéré qu'un assainissement individuel qui ne répond pas aux dernières normes génère une pollution.

Monsieur PROFFIT répond que les rapports sont établis au regard d'exigences techniques précises qui sont règlementaires. Il y a donc une certaine objectivité dans la manière de faire les contrôles et d'établir le rapport.

Monsieur LEYRIS ajoute qu'il lui semble que le ressenti des administrés à la suite du contrôle et du rapport qui en découle n'est pas bon.

Monsieur PROFFIT répond qu'il y a en effet besoin de faire évoluer le dispositif face à cette constatation. Mettre en place un nouveau mode de gestion du SPANC est une proposition qui fait l'objet du point suivant de l'ordre du jour.

Monsieur GERMAIN demande s'il ne serait pas opportun d'imposer au vendeur d'un immeuble de remettre l'assainissement aux normes avant la vente.

Monsieur PROFFIT répond que ce cas de figure ne peut être imposé car cela bloquerait la vente.

Monsieur RYCHTARIK pense que les normes évoluent trop souvent dans le domaine pour que les administrés puissent se satisfaire de ce dispositif de contrôle.

Monsieur PROFFIT répond que c'est vrai et que cela justifie que le dispositif prévoie un peu de souplesse. En revanche, pour qu'il puisse être remédié aux dysfonctionnements importants, il faut aussi imposer de la fermeté.

Le Conseil Communautaire approuve l'évolution du règlement du SPANC à la majorité (77 pour, 02 abstentions).

12 – Proposition d'évolution du mode de gestion du SPANC pour 2016

Monsieur PROFFIT indique que le recours à un prestataire extérieur pour opérer les contrôles ne donne pas satisfaction.

Les contrôles et le traitement des dossiers doivent en effet faire l'objet d'un lourd travail de suivi de la part du service « Eau et Assainissement » de la CCPV, qui doit par ailleurs contrôler également la perception des redevances qui transitent par le prestataire. Ce double travail ne permet pas de gagner en lisibilité pour l'administré, et génère des coûts financiers.

Afin de faire évoluer le dispositif, la Commission a engagé une étude comparative des différents modes de gestion qui pourraient être mis en place.

Le mode de gestion qui permettrait à la fois de gagner en efficacité et de limiter les augmentations de coûts du service repose sur une mise en place d'une régie autonome avec personnel, avec une montée en puissance graduelle (d'abord un technicien et un véhicule, puis deux techniciens).

Le coût est de l'ordre de 113 000 € / an avec 2 techniciens et de 70 000 € / an avec un seul technicien. Par ailleurs, Monsieur PROFFIT annonce que la planification des contrôles prévoit 970 contrôles par an de moyenne, ce qui rend très rapidement nécessaire de recourir à 2 techniciens.

Il rappelle que le territoire compte environ 3 500 assainissements non collectifs, dont 50 % environ sont non conformes.

Monsieur SPEMENT demande si les agents du SPANC à recruter sont déjà formés ou s'ils devront l'être.

Monsieur PROFFIT répond que les recrutements s'opéreraient dans le cadre d'un appel à candidatures. L'expérience acquise dans le domaine par certains candidats pourrait évidemment jouer dans le cadre de la création d'un tel service.

Le Président propose de passer au vote en sachant que le Bureau Communautaire préconise de créer le service progressivement en commençant par le recrutement d'un seul agent.

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition et autorise à l'unanimité la mise en place du mode de gestion suivant à compter de 2016 pour le SPANC : régie autonome avec personnels.

Monsieur PROFFIT termine en indiquant que la Loi NOTRe qui est désormais promulguée, demandera dans les mois à venir des discussions en Conseil concernant l'entretien des cours d'eau notamment.

Le Président ajoute qu'en effet, cette loi remodèle les champs de compétences des structures intercommunales. Toutefois, certaines formulations donnant lieu à interprétation, il faudra attendre que les zones d'ombre soient levées pour engager les débats.

13 – Exonération de TEOM pour certaines entreprises du Valois

Monsieur GAGE indique que la CCPV a été destinataire de nouveaux courriers émanant d'entreprises qui souhaitent être exonérées de TEOM, sachant qu'elles répondent aux conditions pour cela puisqu'elles ne bénéficient pas du service.

Il indique avoir été sollicité par des élus concernant la demande d'exonération formulée par McDonald's, compte tenu des nombreux déchets portant le nom de l'enseigne retrouvés dans la nature.
Il s'engage donc à rencontrer le Directeur du restaurant concerné avant la fin de l'année pour en discuter.

Monsieur FAYOLLE indique qu'à Lagny le Sec, le restaurant avait organisé chaque matin un ramassage des déchets aux abords de l'enseigne. Il souhaite savoir comment cela s'était mis en place.

Monsieur GAGE confirme avoir lu dans la presse que certains McDonald's ont organisé ce ramassage.

Monsieur DOUCET, après confirmation de Madame Nelly LEGEAY ancienne maire, indique que ce ramassage est une obligation conventionnelle qui pèse sur tous les McDonald's de France. Certains respecteraient l'engagement, d'autres non.

Monsieur GAGE indique qu'il profitera de sa rencontre avec le Directeur pour aborder ce point.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (76 pour, 03 abstentions) la liste complémentaire d'entreprises exonérées de TEOM pour 2016.

14 – Rétrocession des VRD de la ZAEI du Chemin de Paris à la Communauté de Communes

Madame SICARD explique que le traité de concession signé avec Nexity prévoyait une rétrocession des VRD à la CCPV à compter de 2010.

Monsieur PETREMENT demande s'il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour opérer ce transfert.

Madame SICARD répond que non, il s'agira d'établir un acte en la forme administrative ou par-devant notaire pour constater la cession qui était prévue au traité de concession.

Monsieur LEYRIS indique qu'il faut être vigilant sur l'état de la voirie au moment où la cession s'opère car son entretien peut se révéler coûteux.

Madame SICARD répond qu'en l'état actuel de l'occupation de la zone, la voirie est de très bonne qualité car il n'y a que Système U qui l'utilise.

Monsieur BUCKNER demande comment va s'opérer l'entretien.

Le Président répond que le Bureau Communautaire a autorisé la signature d'une convention avec la Commune de Nanteuil le Haudouin pour que cette dernière, si elle en est d'accord, assure l'entretien, la CCPV prenant à sa charge les frais qui en découlent. Il suffit de se mettre d'accord sur les modalités financières.

Monsieur RYCHTARIK pense que la CCPV doit reprendre ces voiries à l'euro symbolique dans la mesure où Nexity reste propriétaire des terrains à exploiter, et donc utilisera la voirie.

Le Président répond qu'à sa connaissance, c'est prévu de cette manière par le traité de concession.

Monsieur CHERON demande si la voirie dans son état actuel est conforme au cahier des charges initial.

Madame SICARD répond que oui.

Le Conseil Communautaire approuve la rétrocession des VRD de la ZAEI du Chemin de Paris à la majorité (78 pour, 01 abstention).

15 – Décision de principe rendant intercommunales les nouvelles zones d'activité économique

Madame SICARD rappelle que lors de l'élaboration du SCoT, un travail avait été effectué pour délimiter les axes prioritaires de développement économique et les lieux concernés sur le territoire de la CCPV.

Les communes concernées ont été dernièrement consultées pour délimiter les terrains promis à accueillir des créations de zones d'activités qui, au regard des prescriptions du SCoT, deviendraient alors nécessairement intercommunales.

Cette précision est importante car en devenant intercommunales, ces créations de zones se feraient sous maîtrise d'ouvrage de la CCPV. C'est également la CCPV qui percevrait par la suite la CFE de zone payée par les entreprises qui s'y implanteraient.

Madame SICARD précise que le document présenté doit, s'agissant de la Ville de Crépy, être préalablement soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Monsieur FORTIER confirme que le zonage présenté pour la Ville ne peut être voté ce soir, car situé en limite de Zone Natura 2000, il doit faire l'objet d'un certain nombre de vérifications.

Madame SICARD présente ensuite les zonages pressentis pour accueillir des zones économiques intercommunales sur les Communes de Nanteuil le Haudouin, Lagny le Sec, Le Plessis Belleville, Vauciennes et Mareuil sur Ourcq.

Monsieur MORA indique que sur Vauciennes, les parcelles indiquées sont sur un terrain classé industriel. Ce n'est donc pas une nouvelle zone. Par ailleurs, le PLU de la commune est en cours d'élaboration et il n'est pas exclu que le périmètre de la zone soit à cette occasion modifié compte tenu des projets de la commune. Il lui semble donc prématuré de voter ce soir en Conseil Communautaire sur un périmètre qui pourrait évoluer.
Enfin, il lui semble nécessaire d'engager avant le vote une discussion avec la CCPV concernant l'éventuelle mise en place d'une compensation financière si les terrains doivent être rétrocédés à la Communauté de Communes.

Madame SICARD regrette que ces points n'aient pas été avancés lors des réunions préparatoires qui se sont tenues sur le sujet.

Monsieur LEFRANC s'étonne qu'il y ait ces problématiques de délimitations et de compensation dans la mesure où au stade de la délibération, on ne sait absolument pas ce qu'il adviendra de ces zones dans l'avenir et à quelle échéance elles pourraient être exploitées.

Madame SICARD répond qu'en effet, il s'agit simplement d'une délibération de principe. Elle rappelle qu'une structure intercommunale qui n'a pas de ressources économiques en sera forcément réduite à peser davantage sur l'impôt des ménages.

Monsieur FROMENT pense qu'il ne faudrait pas que cette délibération nous amène à créer des zones intercommunales sans tenir compte de la capacité ou non des infrastructures

routières à absorber les flux de poids lourds supplémentaires qui seraient générés. Il indique s'agissant de Béthancourt en Valois que le flux des poids lourds journalier est passé de 600 à 700 camions en moins de 5 ans.

Monsieur DOUCET partage l'avis de Monsieur FROMENT. Il faudrait que la délibération précise que les zones pressenties ne seraient mises en exploitation que si les infrastructures routières environnantes évoluent pour le permettre.
Par ailleurs, il pense qu'il faudrait prévoir un mécanisme de répartition des ressources avec les communes concernées.

Madame SICARD répond qu'il s'agit simplement de cibler les zones concernées. Les discussions liées à la mise en exploitation et aux compensations peuvent intervenir après.
Elle regrette une nouvelle fois que ces problématiques n'aient pas été avancées par les communes concernées lors des travaux préparatoires.

Monsieur FOUBERT pense qu'on ne peut voter le périmètre envisagé pour Crépy en Valois sans s'assurer que ce qui est proposé est conforme au PLU et aux lois environnementales. Par ailleurs, il pense que la CCPV ne peut prendre ce genre de décision sans s'appuyer sur une délibération des Conseils Municipaux concernés. Il pense enfin que des zones commerciales existantes pourraient devenir intercommunales si les Conseils Municipaux le proposent, il n'y aurait alors pas nécessité de limiter la délibération à la création de nouvelles zones.

Monsieur CHERON pense qu'on ne peut prendre une telle délibération en l'état actuel, car elle s'imposera pour l'avenir, même si les zones voient le jour dans de nombreuses années.

Le Président répond qu'on parle du principe depuis de nombreuses années et qu'il est à présent nécessaire de l'acter.

Monsieur DOUCET pense qu'il n'y a pas d'urgence à le voter ce soir dans la mesure où dans la plupart des PLU, les zones pressenties ne sont pas ouvertes à l'accueil d'activité économique.

Madame SICARD ne partage pas cet avis. Pour elle, il est important de localiser ces zones, car à l'heure actuelle, des entreprises intéressées par notre territoire sont reçues et nous n'avons pas de foncier à proposer.

Monsieur PETREMENT pense que s'il faut voter ce soir, il pourrait être opportun de voter zone par zone, car si certains périmètres proposés tombent sous le sens, ce n'est pas forcément vrai pour d'autres.

Madame SICARD répond que ce qui est proposé ce soir est déjà prévu par le SCoT.

Monsieur LAVEUR pense que le dossier manque de clarté pour être voté ce soir, d'autant qu'il n'est pas fait mention des coûts qu'une telle décision pourrait induire.

Madame SICARD répond qu'il n'est pas question ce soir de faire des acquisitions de foncier mais simplement de définir des périmètres.

Le Président ajoute qu'il est utile de définir ces périmètres pour les propriétaires concernés qui du coup sauront ce qui est prévu à terme sur le foncier qui les concerne.

Une Conseillère Communautaire pense qu'il serait pertinent que le Conseil Communautaire s'appuie sur les délibérations des Conseils Municipaux des communes concernées pour prendre ce genre de décision.

Monsieur PROFFIT concède que s'agissant de la zone de Mareuil, il n'y a pas eu de débat en Conseil Municipal. Toutefois, le Conseil Municipal sait que si la commune souhaite créer une zone d'activité, elle sera nécessairement intercommunale.

Monsieur FOUBERT rappelle que dans le SCoT il est précisé que toute nouvelle zone économique serait nécessairement intercommunale, ce qui depuis peu est désormais par ailleurs ce qu'impose la loi. Mais là, il s'agit de fixer les périmètres et selon lui, il est nécessaire d'en débattre préalablement en Conseil Municipal.

Madame SICARD rappelle que la CCPV a lancé récemment une étude concernant la création d'une nouvelle zone d'activité intercommunale à Nanteuil le Haudouin dans le prolongement de l'existante. Il n'y a donc pas urgence à définir ces nouveaux périmètres mais il ne faudrait pas trop tarder non plus pour que les études en cours puissent l'intégrer (Etude ZAEI et étude de révision du SCoT).

Monsieur FORTIER pense que le débat va s'éclairer dans les prochains mois puisque la Loi NOTRe impose que les nouvelles zones soient intercommunales, et peut-être également celles qui existent.

Le Président indique qu'en l'état actuel des discussions, il semble nécessaire d'ajourner le vote de cette délibération.

16 – Mise en œuvre du SCoT, validation de la « Boite à outils »

Monsieur BRIATTE rappelle qu'une réflexion a été engagée pour mettre à disposition des communes des outils simples qui permettent d'apprécier les contraintes du SCoT lors de l'élaboration ou de la révision des PLU et autres documents d'urbanisme.

Ces outils sont regroupés dans une « Boite à outils » qui comprend :

- Les fiches prescriptions du DOG,
- Un outil de répartition de la consommation foncière,
- Une grille d'analyse de la compatibilité des POS/PLU avec le SCoT

Des remarques ont été formulées durant les dernières semaines par les élus, et celles-ci ont été retracées dans la note explicative de synthèse. Dans la mesure du possible, la boite à outils en tient compte pour fixer l'axe de conduite.

Le Président ajoute que cette démarche est importante, car elle permet d'évaluer la compatibilité de documents d'urbanisme émanant de diverses collectivités sur une même base objective.

Le Conseil Communautaire valide les documents qui composent la « Boite à Outils » à la majorité (70 pour, 09 abstentions).

17 – Désignation de représentants pour siéger dans les instances de l'Office du Tourisme du Valois

Madame CLABAUT indique qu'en juin dernier, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation de représentants pour siéger dans les instances de l'Office du Tourisme du Valois.

Madame GALEOTTE et Madame MORIN ne souhaitant plus y siéger comme représentantes de la CCPV, il faudrait assurer leur remplacement.

Après recensement des candidatures, Hubert MASSAU et Gilles LAVEUR sont désignés à l'unanimité.

18 – Informations légales

Le Président fait lecture des Délibérations du Bureau et des Décisions du Président prises en vertu des délégations de compétences du Conseil dont ils disposent.

Délibérations du Bureau Communautaire

Bureau Communautaire du 09 juillet 2015

- Délibération n° 2015 / 48 portant attribution d'un marché à procédure adaptée d'étude pour l'établissement d'un schéma directeur hôtelier au Cabinet HORWATH (75 Paris) pour un montant de 22 200 € HT (26 640 € TTC).

- Délibération n° 2015 / 49 autorisant le Président à signer une convention avec la SA Oise pour une étude de création de Zone d'activité intercommunale dans le prolongement de la ZAEI du Chemin de Paris à Nanteuil le Haudouin. Coût de l'opération :

	Tranche ferme HT	Tranche conditionnelle HT
Coût de l'étude	42 000€	42 000€
Coût prévisionnel du service SAO	17 000€	13 300€
Dossier de création de ZAC		5 000€
Total	59 000€	60 300€
Grand Total (tranche ferme + tranche conditionnelle+ Dossier de ZAC)	119 300€	

- Délibération n° 2015 / 50 autorisant le Président à signer une convention avec la Commune de Nanteuil le Haudouin pour assurer l'entretien des VRD de la ZAEI du Chemin de Paris contre reversement des frais engagés.

Bureau Communautaire du 17 septembre 2015

- Délibération n° 2015 / 51 indiquant l'adhésion de la CCPV aux enjeux du projet « zéro déchet, zéro gaspillage » porté par le SMVO.

- Délibération n° 2015 / 52 autorisant la signature d'avenants liés au marché de reconstruction des vestiaires du Gymnase Gérard de Nerval à Crépy en Valois selon le détail suivant :

	Société	Marché initial HT TF+TC1+TC2+TC3	Projet avenant HT		Nouveau montant marché HT TF+TC1+TC2+TC3
			-Value	+Value	
Lot 1 - Gros œuvre	PIAZZA	83 101,78		4 005,00	87 106,78
Lot 2 - Structure bois - Bardage	ACROTERRE	29 835,00			29 835,00
Lot 3 - Menuiseries extérieures	MAW	29 000,00		5 716,84	34 716,84
Lot 4 - Menuiseries intérieures	ARTISAL	25 000,00	- 1 446,52	953,65	24 507,13
Lot 5 - Cloisons doublages	BELVALETTE	53 238,00	- 387,00	5 740,48	58 591,48
Lot 6 - Carrelage Faïence	FLIPO	32 294,64			32 294,64
Lot 7 - Peinture ravalement	CARBONNEL	15 840,00			15 840,00
Lot 8 - Plomberie chauffage	COUDERT	84 160,00			84 160,00
Lot 9 - Electricité	SEDD	26 889,49		6 649,97	33 539,46
Lot 10 - VRD	DEGAUCHY	77 000,00			77 000,00
Lot 11 - Démolitions	FDD	51 830,00			51 830,00
Totaux marché		508 188,91	1 833,52	23 065,94	529 421,33

- Délibération n° 2015 / 53 autorisant la signature d'un avenant au marché de conception et impression de documents d'information intercommunaux (Lot 1 : Bonjour Valois) avec la société DonCaméléon-Horarius pour une plus-value de 1 881,60 € TTC, portant ainsi le coût total du lot n° 1 à 70 641,60 € TTC,

- Délibération n° 2015 / 54 portant attribution d'un marché à procédure adaptée d'étude pour la révision du SCoT en vue de sa Grenellisation, au Bureau d'Etude E.A.U (Economie, Aménagement et Urbanisme), 75 Paris, pour un montant total de 149 600 € HT.

- Délibération n° 2015 / 55 donnant un avis sur le PLU d'Autheuil en Valois / Favorable,

- Délibération n° 2015 / 56 donnant un avis sur le PLU de Morienval / Favorable,

- Délibération n° 2015 / 57 donnant un avis sur le PLU de Nanteuil le Haudouin / Favorable,

Décisions du Président

- Décision n° 2015 – 07 du 16 avril 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de coordination SPS pour l'aménagement de la voie verte à BE2C (60270

Gouvieux) pour un montant total de 11 096 € HT (soit 13 315,20 € TTC) pour une mission de 24 mois.

- Décision n° 2015 – 08 du 11 juin 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de diagnostic amiante et plomb à ACDEx (77240 Vert-Saint-Denis) pour un montant total de 2 948,00 € HT (soit 3 3003,00 € TTC) pour une mission de 24 mois.

- Décision n° 2015 – 09 du 02 juillet 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de conception et d'impression de plaquettes, affiches, flyers et bâches concernant la saison de spectacles 2015 – 2016 « les Musivales », à LINKS Création Graphique (ZAC du Champ du Roy – 02000 LAON) pour un montant total maximum de 14 964,00 € HT.

- Décision n° 2015 – 10 du 08 juillet 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de services intégrant la mise à disposition d'une machine à affranchir IS 420, d'une balance 5 kg de la gamme IS , à la Société NEOPOST (BP 70386 – 59669 Villeneuve d'Ascq), pour une durée de 36 mois selon les conditions tarifaires suivantes :
  - Machine à affranchir : location de 687,90 € HT / an
  - Balance : location de 860,02 € / an + frais de gestion 2€/mois
  - Installation / entretien / offre sérénité : compris

- Décision n° 2015 – 11 du 07 juillet 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de fourniture de gaz pour alimenter les deux gymnases intercommunaux de Crépy en Valois et le gymnase intercommunal de Nanteuil le Haudouin à la Société Total Energie Gaz (92257 La Garenne Colombes Cedex), pour une durée de 12 mois pour un montant approximatif de 23 193,27 € HT établi sur la base des consommations de l'année antérieure.

- Décision n° 2015 – 12 du 10 juin 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de location d'une structure amovible à la Société Spaciotempo (80420 Flixecourt) pour un montant maximum de 17 206,00 € HT sur 5 mois (20 647,20 € TTC) dans l'attente de la remise en service du Gymnase Gérard de Nerval.

- Décision n° 2015 – 13 du 03 juillet 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée d'assistance technique dans l'accompagnement de la procédure de DSP par affermage pour la gestion du Centre Aquatique du Valois au Bureau d'Etude Sport Loisirs Concept (75019 PARIS) pour une prestation évaluée à 8 000 € HT,

- Décision n° 2015 – 14 du 03 juillet 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée d'assistance financière dans l'accompagnement de la procédure de DSP par affermage pour la gestion du Centre Aquatique du Valois au Bureau d'Etude FCL Gérer la cité (75009 PARIS) pour une prestation évaluée à 8 250 € HT,

- Décision n° 2015 – 15 du 03 juillet 2015 portant attribution d'un marché à procédure adaptée de mise en œuvre d'une solution de dématérialisation et de télétransmission des flux comptables via e-civi de CEGID à la Société CDC FAST (75002 Paris) du Groupe Caisse des Dépôts pour un montant de 4 644,00 € HT (5 572,80 € TTC) (hors reconduction des abonnements annuels).

Le Président termine en indiquant qu'un Conseil Communautaire supplémentaire a été fixé le 05 novembre prochain pour discuter principalement des dossiers suivants :

- Approbation du schéma de mutualisation des services,
- Prise de position sur des pistes d'économies pour 2016,
- Optimisation et expérimentation en matière de collecte des ordures ménagères

Il remercie les Conseillers Communautaires d'en prendre note dans leurs agendas.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h40.

Communauté de Communes du Pays de Valois
62 route de Soissons
60800 CREPY-EN-VALOIS

Alain PETREMENT
Secrétaire de séance

Benoît HAQUIN
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois